

# AVIS DE COURSE

**Réveil des pouces**  
**23 Mars 2020**  
**Plan de Saint-Yrieix**  
**Club de voile Angoulême Charente**  
**Grade :5B**  
**Série(s) :IOM**

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017/2020* incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :
  - 1.7.1 La RCV E.2.1(b) est supprimée
  - 1.7.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

## 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux radiocommandés Classe :IOM
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe correspondante pour les régates de Grade 4 et au delà - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Club de voile Angouleme Charente  
Plan d'eau de la grande Prairie  
16710 Saint-Yrieix sur Charente

Ou par mail : jack16@cegetel.net  
au plus tard le...20 mars 2020.....

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 7€

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :  
[23 Mars 2020] de [ 9 h 00 ] à [ 9 h 45 ].

6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
[23/03/2020]	10H00	IOM
		Courses à suivre

6.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16H30].

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions le 23 Mars 2020
- [affichées selon la Prescription Fédérale] au tableau à l'intérieur du club house

## 8. SYSTEME DE PENALITE

RCV 44.2 : Modifiée comme suit : pénalité de deux tours ramenée à un tour

## 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées                    1 retiré  
 A partir de 8 courses validées                    2 retirés  
 A partir de 16 courses validées                    3 retirés  
 A partir de 24 courses validées                    4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

## 10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à partir de 16H30.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :  
 Club de voile Angoulême Charente au 05 45 68 42 46

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[Réveil des pouces]  
 [23 Mars 2020]  
 [Plan de Saint-yrieix]  
 [Club de voile Angoulême Charente]  
 [5 B]

je soussigné			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		N° Licence :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
e-mail :			
Tel :		Port :	
Club :			Code club : 
N° Voile :		N° Coque :	
Si 2.4Ghz, cochez :		Sinon, indiquez 4 fréquences :	
Fréquence.1 :		Fréquence.2 :	
Fréquence.3 :		Fréquence.4 :	
Signature			